ISSN: 2744-046X



E'écho

www.mairie-chatillonendiois.fr

N° 161 Décembre 2021

Journal d'informations municipales de CHÂTILLON-EN-DIOIS

Châtillon-en-Diois, Mensac, Menée, Archiane, Bénévise, Les Nonières

Des enfants de la Lune en visite à Châtillon (20 et 21 novembre)

Non ils ne sont pas venus de l'espace! On pourrait le penser si on les croise dans la rue : ils portent une espèce de cagoule avec un hublot, des gants et sont entièrement couverts.

Ce sont des enfants qui ne supportent pas l'exposition à la lumière, et spécialement aux UV, et qui doivent vivre protégés. Leur maladie s'appelle *Xeroderma Pigmentosum*; c'est une maladie rare qui touche 1 enfant sur 1 million en Europe (1 sur 100 000 en Afrique du nord et au Japon).

Sous l'effet des UV, l'ADN de nos cellules subit des dommages. Mais un mécanisme de réparation existe ; c'est ce mécanisme qui est déficient chez ces malades ; ceux-ci développent alors des lésions graves de la peau, des problèmes oculaires et des cancers mortels. C'est une maladie transmise génétiquement et qui s'exprime chez 1/4 des enfants de parents tous deux porteurs sains du gène anormal.

C'est une maladie encore méconnue, grave et actuellement sans traitement. La seule possibilité de vivre avec cette maladie est de se protéger complètement de la lumière nocive (UV du soleil, des lampes néon etc), en attendant une éventuelle thérapie génique.

Une association existe fondée en 2000 par Françoise et Bernard Séris parents de 2 enfants jumeaux, tous les 2 malades. Cette association "Enfants de la Lune" s'est donné pour but de mettre en relation les familles touchées par cette maladie, d'apporter de l'aide en finançant les protections nécessaires aux enfants. Elle a aussi œuvré à convaincre le corps médical qu'une vie protégée était possible pour ces enfants. Enfin, une action importante est l'organisation de camps d'été avec des activités enrichissantes pour les enfants et la rencontre des familles qui peuvent partager leur expérience.

L'idée d'un spéléologue : Alain Soubirane, membre du Groupe Spéléologique Valentinois: emmener enfants dans grottes pour une sortie où ils n'auront pas à craindre la lumière du soleil (il faut tout de même faire attention aux éclairages utilisés). Cette idée est vite adoptée par l'association!



Depuis 2003 ... l'idée

s'est concrétisée avec des groupes d'enfants emmenés dans les grottes d'Ardèche (Orgnac, St Marcel) du Vercors (Choranche), du Gard ...

Des soutiens ont été trouvés auprès de sponsors (Petzl, Decathlon Valence, Philips, ...), des collectivités locales, départementales et régionales, les exploitants de certaines grottes. Il faut y ajouter l'énergie des spéléologues du Groupe Spéléologique Valentinois et l'écho donné à ces initiatives par la presse.

Jusqu'à aujourd'hui:

Cette année sur une suggestion d'Alain Soubirane et en connivence avec Josiane et Patrick Brachet, Châtillonnais membres du club de spéléologie de Valence, la grotte de Pellebit a été choisie pour offrir à quelques enfants la joie d'évoluer en liberté dans un endroit propice à la découverte, à l'étonnement. Pour cela, l'association drômoise des Amis de l'Eterlou, représentée ce week-end par Joëlle et Dominique, a apporté un soutien financier décisif.

C'est aussi l'occasion pour les familles de se rencontrer, partager des informations, s'encourager. Si la maladie est maintenant plus reconnue et prise en charge, les problèmes à surmonter restent nombreux : pour la scolarité par exemple, il faut équiper les fenêtres des salles de cours de filtres anti-uv. Pour les familles l'aide est encore parfois trop juste quand il faut équiper la maison (éclairage, filtres sur les fenêtres...).

20 et 21 novembre 2021 à Châtillon:

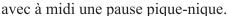
L'organisation est lourde : il faut trouver un logement pour les familles, une salle pour se réunir, des bénévoles. L'hôtel du Dauphiné en période de fermeture a accepté d'ouvrir 2 jours. municipalité a mis à disposition la salle Kubnick : Toutes les ouvertures ont été obscurcies avec du plastique noir. Et il y a les bénévoles sans qui rien n'est possible : 13 membres du GSV sont présents tout au long du week-end.

Le déroulement :

- Accueil: les familles sont venues en train de toute la France (les TGV ont des vitres anti-UV) jusqu'à Valence TGV, où les bénévoles les attendaient pour les amener à Châtillon . Au fur et à mesure des arrivées le vendredi soir, les familles étaient accueillies à la salle Kubnik, avec un excellent repas fourni par Richard.



- La visite de la grotte : montée en voiture (avec une autorisation spéciale) sur la piste forestière, puis à pied vers la grotte sur un sentier difficile pour ces jeunes qui sont souvent confinés et ont peu d'occasions de pratiquer des activités de plein air. 600 mètres de cordes avaient été posées par les spéléos pour sécuriser le chemin. Les 6 enfants et 2 parents, encadrés par 10 bénévoles, ont évolué sous terre toute la journée,









- **Programme accompagnant**: pendant que les enfants étaient sous terre samedi, les autres parents et partenaires ont profité du paysage exceptionnel d'Archiane, avec la visite de la pisciculture suivie d'une petite randonnée le matin, puis de la visite de l'élevage de chèvres de Recoubeau.

- Activité nocturne à l'Acrobranche : Après le



dîner samedi, de nuit donc sans UV. 1es enfants, leurs parents et les spéléos se sont beaucoup amusés l'accrobranche du Martouret. **Nicolas** Reysset a accueilli tout groupe sur parcours ludique avec tyrolienne très une appréciée.

- Pour terminer une visite du village de Châtillon guidée par Serge Baude qui aura mélangé histoires de plantes et celle du village.

Pour nous tous c'est un bel exemple de solidarité et le rappel que pour certains la vie est difficile. L'initiative des associations, des bénévoles prend tout son sens ; la solidarité est nécessaire.



Association "Enfants de la Lune"

Enfants de la Lune 3 rue Corneille 01200 Bellegarde sur Valserine.

Pour s'informer sur les nombreuses activités de l'association : https://enfantsdelalune.org/

Groupe Spéléologique Valentinois

14 rue M Bastié , BP 502 26005 VALENCE CEDEX groupe.speleo.valentinois@gmail.com

Un livre racontant cette aventure de 2003 à 2013 a été édité par le GSV :

"La face cachée des enfants de la Lune" Outre une belle histoire humaine, on y trouve de très belles photos des merveilles souterraines de nos régions. Ce livre magnifique de 195 pages est consultable à

la bibliothèque de Châtillon-en-Diois et peut être acheté, au prix réduit de 5 €, auprès de Josiane et Patrick Brachet (04 75 21 19 54).



Commémoration du 11 novembre 2021

(résumé)

Devant le monument aux morts, en présence des pompiers et de la gendarmerie et de nombreux citoyens, la municipalité commémore l'armistice du 11 novembre 1918 qui signe la fin de la "Grande Guerre".

Nos musiciens, Serge Baude, Alain Minard, Sylvie Danez, Jean-Pierre Pellini introduisent la cérémonie.

Le maire Eric Vanoni prononce le discours traditionnel avec les adjoints :

"Chers concitoyens et concitoyennes,

Comme tous les ans, depuis son instauration en 1921, la célébration du 11 novembre rassemble la population châtillonnaise, qui se recueille devant ce monument aux morts pour commémorer la victoire et la paix et rendre hommage à tous les morts pour la France.

... La guerre de 40 a rajouté à ce monument les noms de 3 Châtillonnais, qui ont donné leur vie pour la Patrie entre 1939 et 1945, aux noms des 49 de nos compatriotes qui sont morts entre 1914 et 1918.

Ce rapport dans les chiffres montre la cruauté de ce qu'il est courant d'appeler la Grande Guerre.

Ce monument a été érigé en 1923 à l'initiative des habitants. Ceux-ci ont participé financièrement, aux côtés de la commune et de l'État, à sa construction. Penchons-nous sur les choix de nos ancêtres :

D'abord son implantation devant l'école : un choix stratégique, comme pour dire à la jeunesse des temps futurs de ne pas oublier ; une façon d'instaurer de manière quotidienne un devoir de mémoire, par le texte gravé dans la pierre du piédestal :

CHÂTILLON À SES MORTS POUR LA PATRIE

Puis ces 4 obus, à chaque coin du monument : ... 4 obus indiquent que la commune a payé un lourd

tribut pour défendre la Patrie.

Et enfin le choix de la statue :...

Comme 900 autres communes, le choix de la municipalité s'est porté sur "Le Poilu Victorieux" sculpté par Eugène Benet en 1920 et fondu par la fonderie DURENNE, dont le siège était à Paris...

Cette statue représente un poilu debout et brandissant dans son poing droit une palme et une couronne de laurier.

... Il arbore la Légion d'honneur, la Médaille militaire, et la Croix de guerre.

La couronne de laurier est le symbole de la victoire... et en ce 11 novembre, c'est bien la victoire que nous commémorons, avec cette célèbre signature de l'armistice dans un wagon, dans la clairière de Rhetondes, dans la forêt de Compiègne. Mais le symbole de cette victoire est aussi associé à une palme funéraire, que notre poilu tient dans sa main, pour rappeler la mort de près de 1,4 million de soldats français, hors empire colonial, sur les plus de 8 millions de français mobilisés...

Ce 11 novembre 1918, le maréchal Foch obtient la capitulation sans conditions des troupes allemandes. Alors, sur l'immense front de bataille de la Manche aux Vosges, où depuis plus de 4 ans gronde le fracas des combats, le silence se fait!

... Plus d'un siècle après cette guerre, tous ces morts et tous ces blessés nous obligent et nous dictent notre devoir, à nous ici et maintenant ... Ce sacrifice de nos poilus nous oblige à honorer notre devise républicaine "Liberté, Égalité, Fraternité"...

En ce jour du 11 novembre, il ne faut pas oublier que, parmi les morts pour la patrie que nous honorons aujourd'hui, toutes les religions étaient représentées et que de nombreux soldats, mobilisés dans les territoires de tout notre empire colonial, se sont battus sous le drapeau français.

Nous ne pouvons l'oublier et réaffirmons notre attachement humaniste et universaliste à la constitution française, dont le premier alinéa de



l'article 1^{er} prévoit que "la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale". La constitution assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion.

Vive La France Vive la République."

Ensuite Bernard Ravet lit le discours de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.

Celle-ci appelle à la mémoire de tous ceux qui se sont battus pour la France entre 1914 et 1918, de ceux tombés au champ d'honneur sur tous les fronts, d'Orient et d'Occident. Et insiste sur la fraternité mémorielle qui nous rassemble en ce jour pour honorer les combattants de tous les conflits, pour rendre hommage à ceux qui ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême.

La Nation salue la mémoire des soldats morts pour la France en 2021.

Colette Moreau lit les noms de ceux qui sont morts pour la France depuis un an.

L'assemblée observe une minute de silence avant la Marseillaise chantée par Sylvette Martin accompagnée par nos musiciens.

Conseil municipal - Séance du mercredi 22 septembre 2021

Ce compte rendu est abrégé : la version complète est disponible sur le site web de la mairie.

Sont présents: Erick VANONI, Monique ORAND, Martine VINCENT, Jacques MALOD, Jean Louis PETITDEMANGE, Michel CORREARD, Grégory BONNIOT, Jean-Philippe GENIN, Huguette MAILLEFAUD, Colette MOREAU, Bernard RAVET, Frédéric SAUVET

Représentés: Marielle BARNIER, Patrick BEGOUD, Sylvie FAVIER, Philippe GUDIN, Sylvette MARTIN Excusés: Yolande CHAIX, Florent MARCEL Secrétaire de séance: Jacques MALOD

Objet: Aménagement entrée ouest du village : marché subséquent N° 2 TAKT

Le maire rappelle que la commune de Châtillon-en-Diois souhaite engager l'aménagement des voiries et espaces publics situés à l'entrée du village de Châtillon-en-Diois. Pour ce qui concerne l'aménagement des routes départementales, la Commune assure la maîtrise d'ouvrage pour la partie la concernant et recevra mandat de maîtrise d'ouvrage du Département de la Drôme pour réaliser en son nom les parties de l'opération qui lui incombe.

La commune a attribué un accord-cadre monoattributaire de maîtrise d'œuvre en infrastructure au groupement Takt paysage et urbanisme (mandataire) et C2i conseil. À l'issue de l'étude préliminaire, la Commune choisit de réaliser l'aménagement de la route départementale D539 et ses abords entre les carrefours d'accès à la rue des Fours Chaux, ainsi que l'aménagement des espaces publics de l'ancienne gare (tranche 1), pour un montant prévisionnel de travaux évalué à 713 660 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer un second marché subséquent relatif à une mission de maîtrise d'œuvre en infrastructure (comportant les éléments suivants : AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR) pour un montant d'honoraires de 46 387,90 € HT;

Objet: Aménagement entrée ouest du village mission accompagnement CAUE Avenant n° 01

Un problème reste en suspens pour la 1ère phase de travaux : le devenir d'un hangar de stockage. Les élus s'orientent vers le maintien du bâtiment et sa transformation en halle couverte équipée de sanitaires. La faisabilité technique et financière de ce projet reste à étudier . Une mission de diagnostic architectural permettra d'y répondre, avant de lancer une mission de maîtrise d'œuvre en bâtiment. D'autres options sont envisageables : démolition du hangar ou construction neuve d'une halle couverte.

La commune sollicite l'appui du CAUE pour la consultation et le choix d'une équipe à qui confier les missions de diagnostic architectural et de maîtrise d'œuvre en bâtiment.

Le maire propose de confier au CAUE cette mission supplémentaire (avenant à la convention n° 086.009). Le montant total de cet avenant s'élève à 1.476.00€

Le conseil municipal après délibération, et à l'unanimité approuve les termes de l'avenant à la convention n° 086.009

Objet: Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour le projet d'un équipement de santé polyvalent

Le maire rappelle au conseil municipal les objectifs de la commune :

La commune souhaite créer une structure regroupant en un même lieu plusieurs professionnels de santé (médecin, paramédical).

Depuis plusieurs années, une volonté forte est exprimée de maintenir et développer des services dans le domaine de la santé, pour les 720 habitants de Châtillon-en-Diois et ceux des communes du bassin.

Les élus envisagent aujourd'hui l'aménagement de locaux pour un ou deux médecins et d'autres professionnels de santé.

En janvier 2021, la commune a acheté une maison d'habitation. Elle est bien située avec un accès au niveau supérieur par la place du Champ de Foire. Le sous-sol est accessible par la rue en contrebas. De nombreuses places de stationnement sont disponibles à proximité.

La partie supérieure du bâtiment, datant des années 1950, a été entièrement refaite récemment par son ancien propriétaire. Cependant, une redistribution des pièces et une mise aux normes d'accessibilité seront nécessaires.

Pour les accompagner en amont de ce projet, les élus ont souhaité missionner le CAUE de la Drôme. La mission du CAUE consistera à :

1/ Elaboration du pré-programme : ce document servira de cahier des charges pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

2/ Aide au choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre et suivi du projet

Le montant total de la convention s'élève à 5.722 euros.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage du projet (adhésion comprise).

Objet: Création d'emploi permanent à temps non complet

Le maire rappelle au conseil municipal que, lors de la précédente réunion du conseil municipal, un emploi d'adjoint technique à temps non complet avait été créé. Or, il s'avère que le nettoyage de la cantine nécessite plus d'heures que prévu.

Le maire propose :

1- La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet soit 16h/35ième annualisé à

compter du 1er octobre 2021 pour assurer l'accompagnement et le service des enfants à la cantine et le ménage à l'école.

2- La suppression de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet soit 12h/35ième annualisé à compter du 2 septembre.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions.

Objet: Les Plus Beaux Villages de Frances - charte de qualité 2021

Le maire rappelle au conseil municipal que l'association "Les Plus beaux Villages de France" a pris la décision du classement du village de Châtillon en Diois parmi "Les Plus beaux Villages de France", assortie néanmoins de réserves : Bâti privé (façades), Espaces publics, Abords. Le maire donne lecture de la charte de qualité 2021.

Le conseil municipal, après délibération, 16 voix pour et une abstention, approuve cette charte de Qualité 2021 et autorise le maire à signer la charte

Objet: Convention participation aux frais de scolarité Mairie de DIE

Le maire fait part au conseil municipal de la scolarisation à Die pour l'année 2020/2021 d'enfants domiciliés à Châtillon en Diois.

Une convention de participation au frais de scolarité de ces enfants est établie entre la commune de Châtillon en Diois et celle de Die.

Le conseil municipal autorise le maire à l'unanimité à signer la convention avec la commune de DIE.

Objet: Convention de participation aux frais de cantine Mairie de Die

Le maire fait part au conseil municipal de la scolarisation à Die pour l'année 2020/2021 d'enfants domiciliés à Châtillon en Diois et bénéficiant de la cantine scolaire. Une convention de participation au frais de cantine scolaire de ces enfants est établie entre la commune de Châtillon en Diois et celle de Die.

Le conseil municipal autorise le maire à l'unanimité à signer la convention avec la commune de DIE.

Objet: Gratification régisseurs camping 2021

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir fixer le taux de la gratification à attribuer aux régisseurs du camping.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de fixer la gratification aux régisseurs du camping comme suit :

- pour le régisseur titulaire du camping à 2% du

chiffre d'affaires HT des nuitées (adultes et enfants).
- pour le régisseur suppléant du camping à 1% du chiffre d'affaires HT des nuitées (adultes et enfants).

Objet: Subventions 2021

Le maire présente au conseil municipal la demande de subvention du RPI Chatillon/Menglon pour les activités extra scolaires de l'année 2021/2022

Le conseil municipal après délibération, attribue la subvention suivante :

Activités extra scolaire : 33 €* 35 enfants = 1 155.00 €

Objet: Adhésion à l'Association des Communes forestières de la Drôme

Les Communes forestières sont un réseau d'élus œuvrant au bénéfice des collectivités pour valoriser la forêt et les produits du bois en circuit court. Les services des Communes forestières bénéficient autant aux collectivités propriétaires de forêts qu'aux collectivités non-propriétaires.

Le conseil municipal reconnaît l'intérêt de cette adhésion et donne pouvoir au maire d'engager les démarches nécessaires.

Objet: Adhésion à l'ANEM

Le maire informe le conseil municipal que la commune de Châtillon en Diois, étant située en zone de montagne, peut adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'ANEM et d'autoriser le maire à signer cet accord.

Objet: Dégâts d'orage juillet 2021 demande de subvention DETR/DSIL ET DEPARTEMENT

De fortes précipitations se sont abattus le 30 juillet 2021 sur la commune, entraînant de nombreux dégâts sur la voirie communale. L'objectif de ce projet est de réparer ces dégâts estimés à 27 234.00 € HT

Montant des travaux HT	27 234.00 €		
Etat DETR ou DSIL	10	893.00€	40%
Conseil Départemental	10	893.00€	40%
	21	786.00€	80%
Fonds propres	5	448.00€	20%

La commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat, au titre de la DETR

/DSIL 2021, et du Département de la Drôme. Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Le conseil municipal après avoir délibéré sollicite auprès de l'Etat, au titre de la DETR ou de la DSIL, et du Département de la Drôme, une subvention. Approuve le plan de financement prévisionnel; S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions; Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Objet: SDED raccordement individuel

Le maire expose qu'à sa demande, le SDED a étudié un projet de développement du réseau d'électricité sur la commune :

Electrification : Raccordement au résea la construction de M. Joël REY située à à partir du poste <u>Archiane</u>	
Dépense prévisionnelle HT	18 382.70 €
dont frais de gestion : 875.37 €	
an de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	16 <mark>470.16€</mark>
Participation communale	1 912.54€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé. En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux. Dans le cas où celui-ci excèderait la dépense prévisionnelle, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire et décide de financer la part communale par le bénéficiaire de l'opération.

Divers

- Le maire donne lecture d'un courrier de quelques habitants de la place du Reviron sollicitant la trêve nocturne des cloches du beffroi. Après concertation auprès d'habitants et après délibération, le conseil municipal a voté unanimement et a montré son attachement au maintien de la sonnerie de la cloche du beffroi la nuit.
- L'extinction de l'éclairage public la nuit pour les villages de l'ex commune de Treschenu Creyers sera débattu en réunion publique en présence du SDED le 20 octobre prochain.

23 novembre 2021 Réunion publique sur le classement des sites d'Archiane et de Combeau

Conformément à ce qui était prévu, à l'initiative de la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), une réunion publique s'est tenue pour informer la population de l'évolution du dossier.

Une visite de l'inspecteur général* a permis de clarifier le projet (voir carte) :

- Une meilleure cohérence est introduite : le site est caractérisé par ses falaises, cirque d'Archiane et Rocher de Combeau.
- Le Vallon de Combeau, le Serre de Beaupuy et le flanc occidental du relief au-dessus des Nonières sont donc exclus.
- Mensac, Menée et Les Nonières ne sont pas concernés.
- La combe de l'Aubaise est concernée jusqu'un peu au-dessus du carrefour des Quatre Chemins de l'Aubaise.
- Les villages d'Archiane et Bénevise sont seulement inscrits. Cela signifie que l'architecte des



bâtiments de France donne un avis simple.

- Les plateaux de Glandasse, du Jardin du Roi et de Tussac sont ajoutés.

Après une présentation détaillée du bureau d'étude, les questions du public concernent essentiellement les autorisations à obtenir pour construire, modifier des bâtiments. Est-ce que la pisciculture d'Archiane pourrait être intégrée à la zone inscrite ? Ce qui pour une exploitation permettrait en cas de besoin d'avoir l'assurance d'une réponse plus rapide! La superposition des protections est aussi évoquée en particulier pour la zone des hauts plateaux déjà complètement protégée comme réserve naturelle d'État.

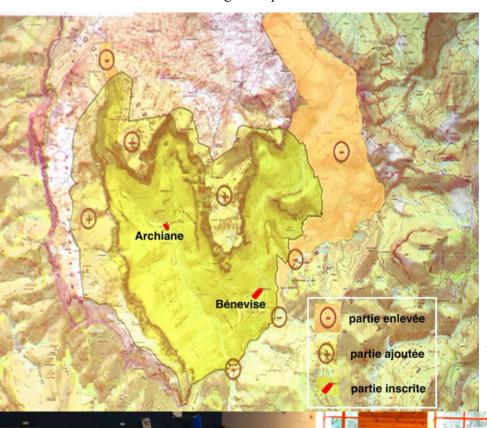
Le représentant de la DREAL et le bureau d'étude insistent sur le fait de rédiger un cahier de gestion

qui devrait établir des repères (sinon des règles) pour l'urbanisme ou les activités. La DREAL revendique le fait de co-construire la protection.

Dans une 2^e phase de la réunion, des ateliers sont organisés pour recueillir l'avis des habitants sur les différents aspects du contenu du cahier de gestion.

Nous attendons maintenant ce fameux cahier de gestion!

* L'inspecteur des sites intervient dans les sites inscrits et classés (en référence à la loi de 1930). Une de ses fonction réside dans le fait de délivrer un avis venant nourrir la décision préfectorale ou ministérielle de classement ou de travaux. Ils sont environ 70 en France et sont placés sous la tutelle de la DREAL.



Des nouvelles de la bibliothèque

Cette année encore, la bibliothèque restera ouverte pendant les vacances de Noël.

2 animations seront proposées :

-Mercredi 22 décembre de 14h à 16h, pour des enfants de 3 à 7 ans : contes de Noël et petit bricolage

-Vendredi 31 décembre de 10h à 12h, jeu de piste "La Fontaine" à la forêt Giono (ou jeu à la bibliothèque en cas de mauvais temps) pour enfants à partir de 8 ans et adultes.

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte! *En intérieur, pass sanitaire pour les adultes.*

Tennis club de Châtillon-en-Diois, l'hiver arrive le tennis continue!

Finies les belles matinées du mercredi sur les courts! Il fait froid, l'humidité et le gel ont pris le pas sur les rayons du soleil caché par la montagne. Le sol devient très glissant et donc dangereux pour tous les pratiquants petits et grands.

C'est ainsi que nos jeunes de l'école de tennis ont repris comme chaque année les cours dans la salle Kubnick respectant les consignes dues au Covid. C'est un pis-aller bénéfique de jouer en salle même si cela n'a pas le charme et la distanciation de jouer en extérieur. Les adultes se partagent entre des rencontres l'après-midi, les terrains sont alors souvent secs pour le moment, et quelques-uns ont repris le badminton dans cette même salle deux fois par semaine.

En septembre a eu lieu une distribution rituelle pour les jeunes de 6 à 10 ans qui prennent leur première licence au club. C'est la remise d'une raquette offerte par le Comité Drôme Ardèche de Tennis. Cela valait bien une photo!



Inscription obligatoire au plus tard la veille au 06 20 59 49 94 ou bibliotheque@mairie-chatillonendiois.fr

L'association *Châtillon Livres et Rencontres* qui gère la bibliothèque tiendra son

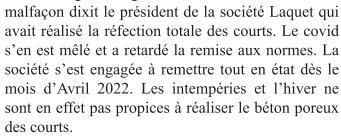
Assemblée générale le 6 janvier à la salle de la mairie de Menglon

La moitié des bénévoles et une partie des adhérents de la bibliothèque sont des Menglonnais, et en cette froide saison, les salles disponibles à Châtillon sont trop grandes ou trop petites!

L'assemblée générale du Comité Drôme-Ardèche a eu lieu à Cruas. Entre autres présentations comme le rapport moral et les résultats financiers il y avait aussi la remise des "Set d'Or". C'est un trophée qui récompense les bénévoles qui donnent de leur

temps pour leur Club. Les instances du comité ont attribué ce trophée à **Martine Maillefaud**, secrétaire émérite qui a œuvré toutes ces dernières années pour le club et le tennis féminin. Martine étant absente ce jour-là, c'est le président qui a reçu son trophée et a été pris en photo. Mais vous ne verrez que le trophée!

Depuis plus d'un an nos courts ont subi de gros dégâts dus à une



Selon les vicissitudes de la Covid, notre fédération nous donne les directives à suivre pour nous protéger et protéger les autres. Le tennis est donc possible en ce moment en intérieur et extérieur pour les adultes et enfants! Nous en profitons et contrôlons nos adhérents comme il se doit.

> Pour le bureau du tennis Roland Covarel



Opération "Petits Bonnets"!

L'équipe du Diois des petits frères des Pauvres remercie toutes les tricoteuses, (et tricoteurs ?) qui ont participé à l'opération "Petits Bonnets", partenariat entre l'association et l'entreprise de jus de fruits Innocent.

Environ 700 petits bonnets ont été tricotés dans le Diois, dont 300 par des habitants de Châtillon!

Pour chaque bouteille vendue avec un petit bonnet, l'entreprise "Innocent" verse 20 centimes à l'association. Des personnes très isolées pourront sortir, faire un petit voyage, en compagnie de

> bénévoles et d'autres personnes isolées, rompant ainsi leur isolement et faisant des rencontres.

> > Merci en particulier à

"Jolies Laines", au Club de l'Adoux, ainsi qu'aux personnes qui nous ont donné de la laine. Nous espérons que chacune a pris plaisir à réaliser ces œuvres, et à partager pelotes, idées, et bons moments!

À l'année prochaine, pour de nouvelles créations !

Annick Lagnion pour les PfdP



Rappel préfectoral Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillement et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation. S'ils sont produits par des ménages, ces déchets déchets constituent alors des ménagers. Les déchets verts, qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités territoriales, peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, le brûlage en est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont par ailleurs tenues d'éliminer leurs déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation : par broyage sur place, par apport en déchèterie, ou par valorisation directe. Elles ne doivent pas les brûler.

Les déchets verts agricoles ne sont pas concernés par le règlement sanitaire départemental et il est possible, dans certains cas bien spécifiques, d'autoriser le brûlage de ces déchets notamment pour des raisons sanitaires (lutte contre les organismes nuisibles réglementés au titre de l'article L.251-3 du code rural, par incinération des végétaux contaminés ou des espèces envahissantes). Les dérogations sont accordées au niveau préfectoral.

Le non respect de cette réglementation expose le contrevenant à une amende de 3° classe pouvant s'élever jusqu'à 450 €

Compostage collectif

ISSN: 2744-046X

Le premier composteur collectif installé sur le parking des Chaussières fonctionne bien. Une équipe de bénévoles assure le suivi et particulièrement le brassage des déchets et l'apport des copeaux de bois.

La communauté de communes souhaite installer un

2° composteur dans un autre endroit de Châtillon. L'endroit n'est pas encore défini, mais serait situé plus haut dans le village pour servir à d'autres habitants.

Pour cela, on cherche des volontaires pour s'occuper d'un 2^e composteur. Merci de manifester votre intérêt auprès de la municipalité.

Conception et réalisation : Mairie de Châtillon-en-Diois, 26410

Directeur de la publication : Eric VANONI Rédaction de ce numéro : J.A. MALOD